Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203624-20260304-04_2026-DE

Arrondissement
de LANNION

MAIRIE de
TRÉGUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER

SÉANCE du 04 mars 2026 à 18h00

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Procurations : 2

N° DEL 04/2026

Etaient Présents :
M.P. BODIN, F. SIMON, A. LE DANTEC, P. TOULARASTEL, adjoints,
P. MACE, R. ROLLAND, G. PLAPOUS, S. CATHOU, M. MADEC, E. LE CARVENNEC, O. GUEGUEN, K. LE ROUX, F. VOISIN, C. LE MARLEC, A. WETTERWALD, Y REVAULT D'ALLONNES, conseillers

Absents excusés :
M. EVEN proc à R. ROLLANS
P. RENAULT proc à F. SIMON

Date d'envoi de convocations : 25 février 2026
Secrétaire de séance : M. MADEC

04/2026 Compte administratif 2025

Monsieur Le Maire informe les conseillers que selon l'article L2121-14 du CGCT « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.
Le Conseil municipal désigne Madame Marie Pierre BODIN pour présider la séance durant le vote du compte administratif de la ville.
Monsieur Franck SIMON, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2025. Il rappelle que la commission des finances l'a étudié lors de sa réunion du 17 février 2026.

Dépenses de fonctionnement		**3 521 213.39 €**
011	charges à caractère général	1 021 709.57 €
012	charges de personnel	1 676 177.85 €
014	atténuation de produits	6 591.00 €
65	autres charges courantes	202 156.44 €
66	charges financières	78 318.20 €
67	charges exceptionnelles	1 412.59 €
68	dotations aux provisions	585.17 €
042	opérations d'ordre	534 262.57 €
Recettes de fonctionnement		**3 929 677.76 €**
013	atténuation de charges	42 489.12 €
70	produits des services	168 698.70 €
73	impôts et taxes	56 592.00 €
731	fiscalité locale	1 778 706.83 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203624-20260304-04_2026-DE

74	dotations et participations	1 235 740.61 €
75	autres produits de gestion courante	132 487.10 €
76	produits financiers	35 874.28 €
77	produits exceptionnels	454 589.12 €
042	opérations d'ordre	24 500.00 €

Soit un excédent de la section de fonctionnement de 408 464.37 €

Dépenses d'investissement		**941 344.26 €**
204	subventions d'équipement	137 055.72 €
21	immobilisations corporelles	487 485.15 €
16	emprunts	292 303.39 €
040	opérations d'ordre	24 500.00 €

Recettes d'investissement		**2 712 022.30 €**
001	excédent reporté	1 382 933.44 €
13	subventions d'investissement	15 667.50 €
21	immobilisations corporelles	5 400.00 €
10	dotations	772 997.82 €
16	dépôts et cautionnement	760.97 €
040	opérations d'ordre	534 262.57 €

Soit un excédent de la section d'investissement de 1 770 678.04 €

Restes à réaliser en recettes 426 361.49 €
Restes à réaliser en dépenses 809 536.72 €
Soit un déficit des restes à réaliser de 383 175.23 €

L'excédent cumulé (2025 + restes à réaliser) de la section d'investissement est donc de 1 387 502.81 €.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

constatant la conformité avec les écritures du comptable public,

APPROUVE le compte administratif de la ville 2025

DEMANDE que les excédents soient repris dans le budget primitif 2026

Pour extrait conforme au registre,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER Côtes d'Armor

La secrétaire de séance
M. MADEC

Le Maire,
Rendu exécutoire par transmission
en Préfecture de Saint-Brieuc
et affichage en mairie, le 06/03/2026
Le Maire,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER Côtes d'Armor